

## REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

L'Association TELELANTHON organise une brocante et vide-grenier qui se tiendra les 20 et 21 juillet 2024 sur l'Esplanade de la Plage de Cassy (Commune de Lanton) où vous disposez d'emplacements en plein air sur le parking de la plage ou avenue Minardo. L'ensemble des bénéfices de la manifestation sera reversé au TELETHON.

### Inscription-Réservation-Règlement

La brocante est réservée aux exposants majeurs dans le cadre de la réglementation en vigueur et en accord avec le présent règlement. Les inscriptions doivent se faire sur réservations. Le règlement par chèque à l'ordre de TELELANTHON sont à joindre au bulletin d'inscription. En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée (sauf arrêtés préfectoraux ou motifs impérieux). Le nombre d'emplacements est limité à trois par exposant. Le prix dépend du nombre et du type d'emplacements (voir dossier d'inscription)

### **La date limite d'inscription est fixée au vendredi 5 juillet 2024.**

L'inscription sera traitée et validée par l'organisateur à réception du dossier d'inscription complet.

### **Tout dossier incomplet sera mis sur liste d'attente et ne sera pas prioritaire.**

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription aux exposants n'ayant pas acquitté les obligations leur incombant lors d'une édition précédente.

Tout emplacement réservé, non occupé à 8 heures 30 sera considéré comme libre et non remboursable.

Seule une annulation restera possible 8 jours francs avant le début de la manifestation soit avant le dimanche 12 juillet 2024.

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis après la manifestation à la Mairie pour dépôt en Sous-Préfecture.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

### Installation-Emplacement

L'installation des stands s'effectuera le jour-même dès 6 heures par un placier qui reste maître des attributions de surface. Les exposants s'engagent à tenir leur stand ouvert de 9 heures à 18 heures.

Les emplacements devront être occupés par les signataires du bulletin d'inscription à l'endroit désigné par l'organisateur (sous-location ou partage de l'emplacement interdit)

Le stationnement des véhicules des exposants est autorisé sur les emplacements (tenir compte de la surface de votre véhicule pour réserver le nombre d'emplacements). Les emplacements avec véhicules encombrants sont limités sur l'avenue Minardo.

L'entrée de la brocante est gratuite pour les visiteurs.

L'organisateur ne fournit ni ne loue aucun matériel.

Les exposants respecteront les emplacements accordés et s'engagent à restituer l'espace occupé propre à leur départ, débarrassé et nettoyé.

La sonorisation personnelle sur l'emplacement est interdite.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands.

### Stationnement-Circulation

**Pour des raisons de sécurité, il est interdit de débarrer avant 6 heures du matin et de quitter son emplacement avant 18 heures.**

**La circulation, tout déplacement et le stationnement des véhicules seront interdits par arrêté municipal entre 9 et 18 heures même en cas de mauvais temps.**

Tout déplacement de véhicule est interdit de 9 heures à 18 heures.

Chaque emplacement est numéroté au sol, il convient de respecter l'attribution désignée.

Il ne saurait aucunement exister de préférences, passe-droits ou dérogations pour l'attribution des emplacements.

Il conviendra de considérer qu'en vertu de l'arrêté municipal pris pour la circonstance, toute voiture, camion, camionnette qui stationnerait sur un emplacement fera l'objet d'une demande d'enlèvement en fourrière (Hormis pour les exposants dont le stationnement aura été réglementé au moment de l'inscription)

L'organisateur est seul décisionnaire en cas de litige.

### Interdictions

Sont interdits à la vente, les animaux, les armes, les objets à caractère pornographique, violent ou pouvant choquer la sensibilité des enfants, ainsi que toute forme de prosélytisme à caractère religieux ou politique.

### Contrôle de la manifestation

Un contrôle sera effectué à tout moment par l'organisateur afin de s'assurer du respect du présent règlement et des lois en vigueur. Dans ce cadre, l'organisateur se réserve le droit de faire enlever d'un emplacement des produits dont il jugerait la présence en contradiction avec le présent règlement, et d'expulser tout exposant ne respectant pas le présent règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Le recours aux forces de l'ordre pourra être engagé le cas échéant.

**Le participant déclare adhérer aux clauses du présent règlement.**

Fait à ..... le .....

Signature de l'exposant (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

FOIRE A LA BROCANTE ET VIDE-GRENIER -BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE  
MERCi DE VOTRE CONFIANCE ET BIENVENUE A LANTON

Nous vous donnons rendez-vous pour notre prochaine brocante, vide-grenier de Pâques les 19 et 20 avril 2025

NB : le nombre d'emplacements étant limité. Merci de retourner votre inscription avant le 5 juillet 2024

à : Association Télélanton Maison des Associations 25 av David de Vignerte 33138 Lanton ou par mail à telelanton@gmail.com

Télélanton

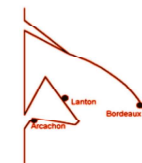
# Brocante vide-grenier

Entrée  
Gratuite

Samedi et Dimanche  
20 et 21 Juillet 2024

De 9h00  
à 18h00

- Emplacements extérieurs
- Buvette et Restauration



Ne pas piéler sur la voie publique

- Infos et réservations
- Tél : 07 49 39 29 97
- telelanton@gmail.com



Manifestation organisée au profit du Téléthon 2024



LANTON  
Esplanade de Cassy

# LANTON 33 (Gironde)

## BROCANTE-VIDE GRENIER

### Esplanade de la Plage de CASSY

# SAMEDI ET DIMANCHE 20 ET 21 JUILLET 2024

#### DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM : .....  Professionnel

Prénom : .....  Particulier

Véhicule léger  Fourgonnette  Camion

Choisissez le nombre d'emplacements (limité à trois), et cochez la case correspondante  
Choisir le nombre d'emplacements en tenant compte de la surface de votre véhicule si vous le laissez dessus

Nbre emplacements (Véhicule compris)	Avenue Minardo 5 m long x 4 m profond			Parking Plage et Esplanade 5 m long x 5,5 m profond			
	1	2	3	1	2	3	
Prix pour 1 jour	<input type="radio"/> 25 €	<input type="radio"/> 45 €	<input type="radio"/> 60 €	<input type="radio"/> 35 €	<input type="radio"/> 60 €	<input type="radio"/> 80 €	Ne cochez qu'une case
Prix pour 2 jours	<input type="radio"/> 40 €	<input type="radio"/> 60 €	<input type="radio"/> 85 €	<input type="radio"/> 55 €	<input type="radio"/> 85 €	<input type="radio"/> 110 €	
Quel jour ?	<input type="radio"/> Samedi		<input type="radio"/> Dimanche		<input type="radio"/> Samedi & dimanche		

#### Joindre obligatoirement à votre dossier d'inscription :

- la présente fiche d'inscription
- l'attestation d'inscription dûment remplie  
« Personne physique » pour les particuliers, « Personne morale » pour les professionnels
- le règlement de la manifestation dûment signé

Le participant déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des informations et avoir signé le règlement de la manifestation

Fait à ..... le .....  
Signature de l'exposant (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

**A retourner avant le 5 juillet 2024**

TELEANTHON Maison des Associations  
25 av David de Vignerte 33138 Lanton  
(Chèque libellé à l'ordre de l'association TELEANTHON).

Reenseignements :   
 07 49 39 29 97  
 telelanton@gmail.com.

Organisateur : Association



ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

**Personne physique**

se déroulant le ..... à Ville : .....

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville : .....

Tél ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

Ci-joint règlement de ..... € pour l'emplacement pour une longueur de ..... mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : Association



ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

**Personne morale**

se déroulant le ..... à Ville : .....

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Représentant la Société/Association/... (Raison sociale) : .....

N° de registre du commerce/des métiers : ..... de .....

dont le siège est au (adresse) : .....

ayant la fonction de : ..... dans la personne morale.

Adresse du représentant : .....

CP ..... Ville : .....

Tél ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

Ci-joint règlement de ..... € pour l'emplacement pour une longueur de ..... mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation